



## 16ème législature

<b>Question N° : 853</b>	<b>De Mme Mathilde Paris ( Rassemblement National - Loiret )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur et outre-mer</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur et outre-mer</b>
<b>Rubrique &gt;gens du voyage</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Organisation du prochain rassemblement de l'association « Vie et Lumière »	<b>Analyse &gt; Organisation du prochain rassemblement de l'association « Vie et Lumière ».</b>
Question publiée au JO le : <b>16/08/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>28/02/2023</b> page : <b>1964</b>		

### Texte de la question

Mme Mathilde Paris attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les risques inhérents à l'organisation du prochain rassemblement de l'association « Vie et Lumière ». De nombreux riverains, commerçants et élus locaux expriment leurs inquiétudes sur la capacité des pouvoirs publics à assurer le bon déroulement du prochain rassemblement évangélique des tziganes de l'association « Vie et Lumière » qui doit se tenir du 18 au 25 septembre 2022 à Nevoy, près de Gien. Bien que des dispositifs d'encadrement de la manifestation soient mis en place, ils semblent insuffisants au regard des risques encourus. Lors du précédent rassemblement organisé par cette association à la Pentecôte, 38 000 personnes s'étaient réunies sur ses terrains à Nevoy, lesquels ont été rapidement saturés. En effet, les infrastructures se sont révélées totalement inadaptées pour accueillir autant de visiteurs (le double de ce qui était prévu), créant de nombreuses difficultés en matière de ramassage des ordures, de déjections le long des chemins ou dans les propriétés des riverains. Le risque d'incendies est lui aussi extrêmement élevé compte tenu des conditions climatiques. À quelques semaines d'un nouveau rassemblement organisé par cette association, l'État n'apporte pas de solutions suffisantes pour éviter que cette situation ne se reproduise, malgré la mobilisation des élus et l'engagement formulé par le Premier ministre, il y a huit ans, de mettre à la disposition de cette association un terrain militaire inoccupé pour organiser ses rassemblements. De nouvelles difficultés risquent de se poser lors de ce nouveau rassemblement, notamment en matière de salubrité publique, d'incendies ou de risque de trouble à l'ordre public, renforcés par l'exaspération légitime des habitants. Pour éviter ces risques, elle lui demande de bien vouloir mettre à disposition de l'association « Vie et Lumière » un terrain qui permettra au rassemblement de se tenir dans les meilleures conditions et de bien vouloir lui préciser comment les forces de l'ordre entendent assurer le bon déroulement de ce rassemblement.

### Texte de la réponse

Les rassemblements évangéliques organisés par l'association "Vie et Lumière", qui se déroulent à Nevoy depuis 1988, font l'objet d'une préparation minutieuse réunissant l'ensemble des parties prenantes sous la coordination du sous-préfet de l'arrondissement de Montargis. Les aspects sécuritaires et sanitaires y sont notamment scrupuleusement étudiés en étroite collaboration avec l'association pastorale, aux fins d'offrir aux pèlerins les meilleures conditions d'accueil et de limiter la gêne occasionnée vis-à-vis des riverains. Le rassemblement du printemps dernier a connu une fréquentation tout à fait exceptionnelle, réunissant pas moins de 38 000 pèlerins (contre 20 000 en moyenne) en raison de l'annulation des éditions 2020 et 2021 durant la pandémie de COVID-19. En dépit de cette affluence, tant les élus que les services mobilisés s'accordent à dire que ce rassemblement s'est



déroulé sans encombre. Le mérite en revient notamment à la mobilisation de la préfecture. Sur le plan sécuritaire, la présence de plus de 250 gendarmes a permis de préserver la tranquillité publique et de limiter les atteintes aux biens. A l'exception de quelques incivilités, aucune atteinte grave à l'ordre public n'a été recensée. L'engagement de longue durée de l'association évangélique est à l'origine d'une amélioration continue des procédures et des équipements déployés en matière de gestion sanitaire (eau potable, assainissement et ordures ménagères) et de prévention du risque incendie, grâce à l'expertise apportée par la délégation départementale de l'agence régionale de santé et du service départemental d'incendie et de secours. Ces travaux ont ainsi permis au rassemblement de septembre 2022 de se dérouler dans des conditions jugées acceptables localement à l'occasion du retour d'expérience organisé en mairie de Gien le 19 octobre 2022 et réunissant l'association "Vie et Lumière", les services de l'État et les collectivités territoriales.